

**SRADDET**  
**PAYS DE LA LOIRE**

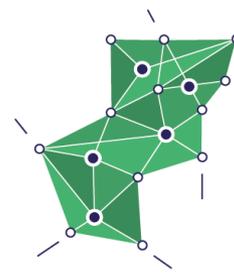
# Abrogation de la DTA Estuaire de la Loire

-

Concertation préalable – Atelier n°2

23 mars 2021

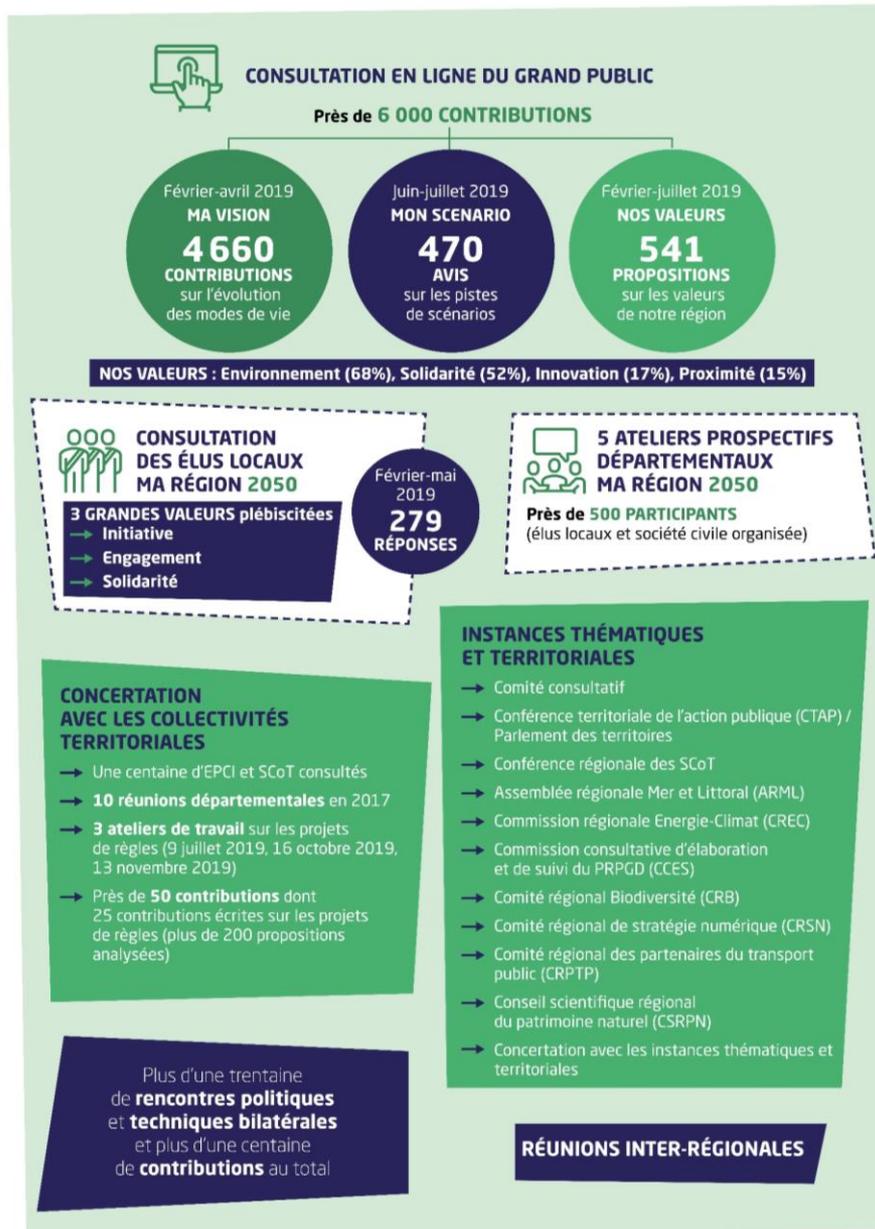
# Le SRADDET



**SRADDET**  
**PAYS DE LA LOIRE**

- 1. Une démarche prospective et concertée**
- 2. Un schéma qui identifie les grands défis de demain**
- 3. Une stratégie avec des objectifs ambitieux pour préparer dès aujourd'hui les Pays de la Loire de demain**
- 4. Faire confiance aux acteurs des territoires en limitant le caractère contraignant des orientations du schéma et en les accompagnant dans la mise en œuvre**

# Une démarche prospective et concertée avec Ma région 2050



# Un schéma qui identifie les grands défis de demain

## → 3 défis majeurs pour les Pays de la Loire :

### □ Défi environnemental :

- Changement climatique
- Tension sur les ressources naturelles et chute de la biodiversité

### □ Défi démographique :

- Croissance démographique (+ 800 000 habitants en 2050)
- Vieillesse (près d'1 ligérien senior sur 3 en 2050, 1 sur 2 sur le littoral)

### □ Défi technologique et numérique :

- Biotechnologies
- Intelligence artificielle

# Un schéma qui identifie les grands défis de demain

## Les enjeux clés

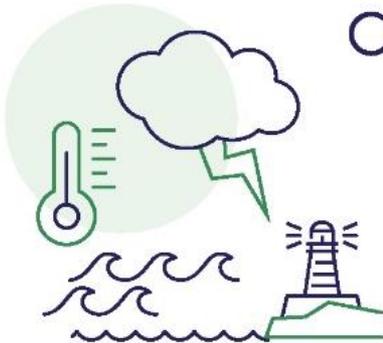


L'inscription d'une région périphérique et dynamique dans les **ÉCHANGES INTERNATIONAUX**



Le **MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE RÉGIONAL** entre l'est intérieur et l'ouest littoral, villes et campagnes ainsi qu'entre les générations

L'atténuation et l'adaptation au **CHANGEMENT CLIMATIQUE** du territoire dans sa diversité et ses spécificités notamment littorales



Un **SYSTÈME PRODUCTIF** plus sobre et plus performant, plus autonome et plus durable



Des **RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES** ménagées et valorisées pour le cadre de vie comme pour le développement

# Une stratégie avec des objectifs ambitieux pour préparer dès aujourd'hui les Pays de la Loire de demain

→ Une stratégie qui se décline en :

↳ 2 axes

↳ 7 orientations

↳ 30 objectifs

## 30 objectifs

### I - CONJUGUER ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DES PAYS DE LA LOIRE

#### A. ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DE TOUS NOS TERRITOIRES EN PRIORISANT SUR LES PLUS FRAGILES

1. Conforter un maillage fin et équilibré de polarités sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale
2. Développer un urbanisme préservant la santé des Ligériens
3. Contribuer à une offre de logements favorisant mixité sociale et parcours résidentiel et adaptée aux besoins d'une population diversifiée
4. Maintenir une présence effective et adaptée des services du quotidien
5. Renforcer l'offre de soins de premier recours sur l'ensemble du territoire
6. Mieux intégrer les zones économiques et commerciales au projet de territoire
7. Faire de la biodiversité et de sa connaissance un moteur d'innovation pour le développement des Pays de la Loire

#### B. CONSTRUIRE UNE MOBILITÉ DURABLE POUR TOUS LES LIGÉRIENS

8. Développer les transports collectifs et leur usage
9. Promouvoir les autres solutions durables de déplacement incluant les motorisations alternatives (électrique, bio-GNV, hydrogène)
10. Répondre aux besoins spécifiques de déplacement dans les zones peu denses
11. Développer et faciliter l'intermodalité et la coordination entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité
12. Développer la logistique fluviale et ferroviaire comme alternative à la route

#### C. CONFORTER LA PLACE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

13. Conforter le rôle européen des métropoles et du réseau de villes au bénéfice de l'ensemble du territoire ligérien
14. Assurer la connexion nationale et internationale de la région au moyen d'infrastructures de transport adaptées
15. Promouvoir la digitalisation de l'économie et déployer les usages numériques au service de l'inclusion et de l'amélioration des services publics, au moyen d'une couverture numérique et en téléphonie mobile complète et performante

### II - RELEVER COLLECTIVEMENT LE DÉFI DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE EN PRÉSERVANT LES IDENTITÉS TERRITORIALES LIGÉRIENNES

#### A. FAIRE DE L'EAU UNE GRANDE CAUSE RÉGIONALE

16. Stopper la dégradation de la qualité de la ressource en eau et amorcer une dynamique de reconquête
17. Contribuer à un équilibre de la ressource par une gestion quantitative favorisant les économies d'eau

#### B. PRÉSERVER UNE RÉGION RICHE DE SES IDENTITÉS TERRITORIALES

18. Concilier préservation des espaces naturels et développement des activités des territoires littoraux
19. Conjuguer préservation de la Loire et de l'estuaire avec la valorisation de son patrimoine et la gestion des risques
20. Promouvoir une ruralité ouverte, vivante et respectée

#### C. AMÉNAGER DES TERRITOIRES RÉSILIENS EN PRÉSERVANT NOS RESSOURCES ET EN ANTICIPANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

21. Tendre vers zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050
22. Assurer la pérennité des terres et activités agricoles et sylvicoles garantes d'une alimentation de qualité et de proximité
23. Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité remarquable et ordinaire
24. Limiter, anticiper et se préparer aux effets du changement climatique de manière innovante et systémique
25. Prévenir les risques naturels et technologiques
26. Conserver une bonne qualité de l'air pour tous les Ligériens

#### D. TENDRE VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE ET DÉPLOYER LA CROISSANCE VERTÉ

27. Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre : massifier la rénovation du parc immobilier, décarboner les mobilités, améliorer les performances dans l'industrie et l'agriculture
28. Devenir une région à énergie positive en 2050
29. Gérer nos déchets autrement : réduction, réemploi, réutilisation, recyclage
30. Développer l'économie circulaire pour aménager durablement notre région et économiser les ressources

# Des règles permettant d'atteindre les objectifs

→ 30 règles organisées en 5 entrées thématiques dans le fascicule de règles

## 30 règles

### 1. AMÉNAGEMENT & ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



1. Revitalisation des centralités
2. Préservation et développement de la nature dans les espaces urbanisés
3. Adaptation de l'habitat aux besoins de la population
4. Gestion économe du foncier
5. Préservation des espaces agricoles ressources d'alimentation
6. Aménagement durable des zones d'activités
7. Intégration des risques dans la gestion et l'aménagement du littoral
8. Couverture numérique complète

### 2. TRANSPORTS ET MOBILITÉS



9. Déplacements durables et alternatifs
10. Intermodalité logistique
11. Itinéraires routiers d'intérêt régional
12. Renforcement des pôles multimodaux
13. Cohérence et harmonisation des services de transports

### 3. CLIMAT, AIR, ÉNERGIE



14. Atténuation et adaptation au changement climatique
15. Rénovation énergétique des bâtiments et construction durable
16. Développement des énergies renouvelables et de récupération
17. Lutte contre la pollution de l'air

### 4. BIODIVERSITÉ, EAU



18. Déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale
19. Préservation et restauration de la Trame Verte et Bleue
20. Éviter/Réduire/Compenser
21. Amélioration de la qualité de l'eau
22. Développement du territoire et disponibilité de la ressource en eau
23. Gestion des inondations et limitation de l'imperméabilisation
24. Préservation des zones humides

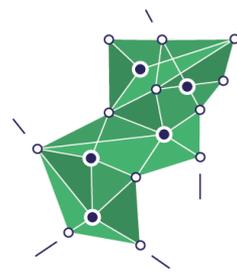
### 5. DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE



25. Prévention et gestion des déchets
26. Limitation des capacités de stockage et d'élimination des déchets et adaptation des installations
27. Gestion des déchets et économie circulaire dans les documents d'urbanisme
28. Réduction des biodéchets et développement d'une gestion de proximité
29. Prévention, recyclage et valorisation des déchets de chantier
30. Gestion des déchets dans les situations exceptionnelles

# Une poursuite de la concertation en 2021

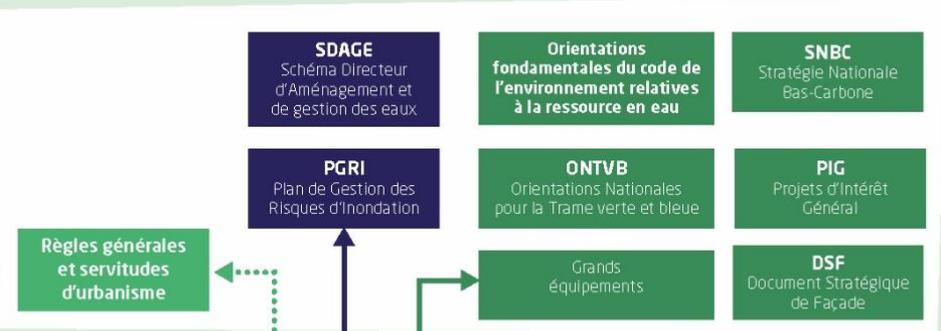
- ❑ Consultation des personnes publiques associées du 22 janvier au 22 avril 2021 : EPCI & EP SCOT, CESER, Ae, CTAP
  - ❑ Enquête publique envisagée entre le 30 août et le 30 septembre 2021
  - ❑ Adoption du SRADET en session du conseil régional de décembre 2021
  - ❑ Approbation du Préfet de Région sous 3 mois après l'adoption → SRADET opposable au printemps 2022
- ↳ Prise en compte / mise en compatibilité des documents de planification avec le SRADET :
- Lors de leur révision pour les documents en vigueur
  - Lors de leur élaboration ou leur révision pour ceux n'ayant pas encore arrêté leur projet.



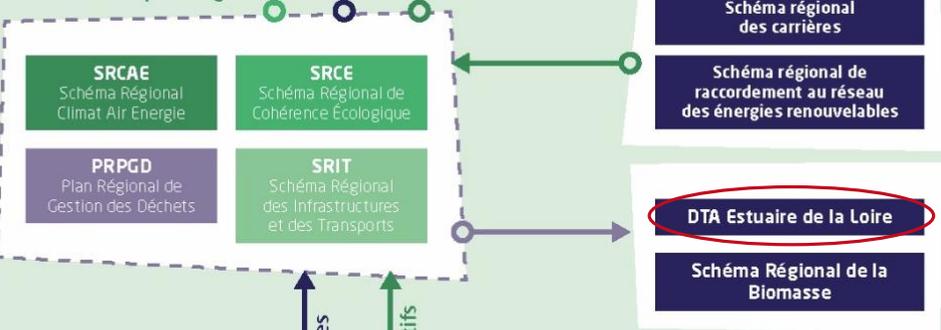
**SRADDET**  
**PAYS DE LA LOIRE**

# Articulation entre le SRADDET et la DTA

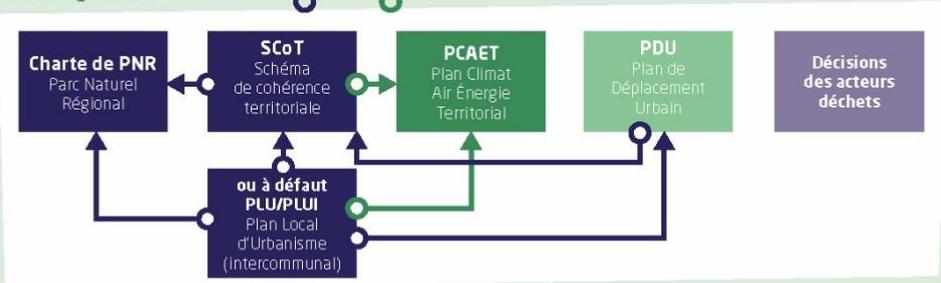
## Le SRADET qui s'appuie sur les documents supérieurs



## Le SRADET qui intègre

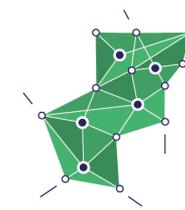


## Le SRADET qui s'applique aux documents infrarégionaux



→ S'articule avec   
 → Prend en compte   
 → Est compatible   
 ⋯→ Est conforme

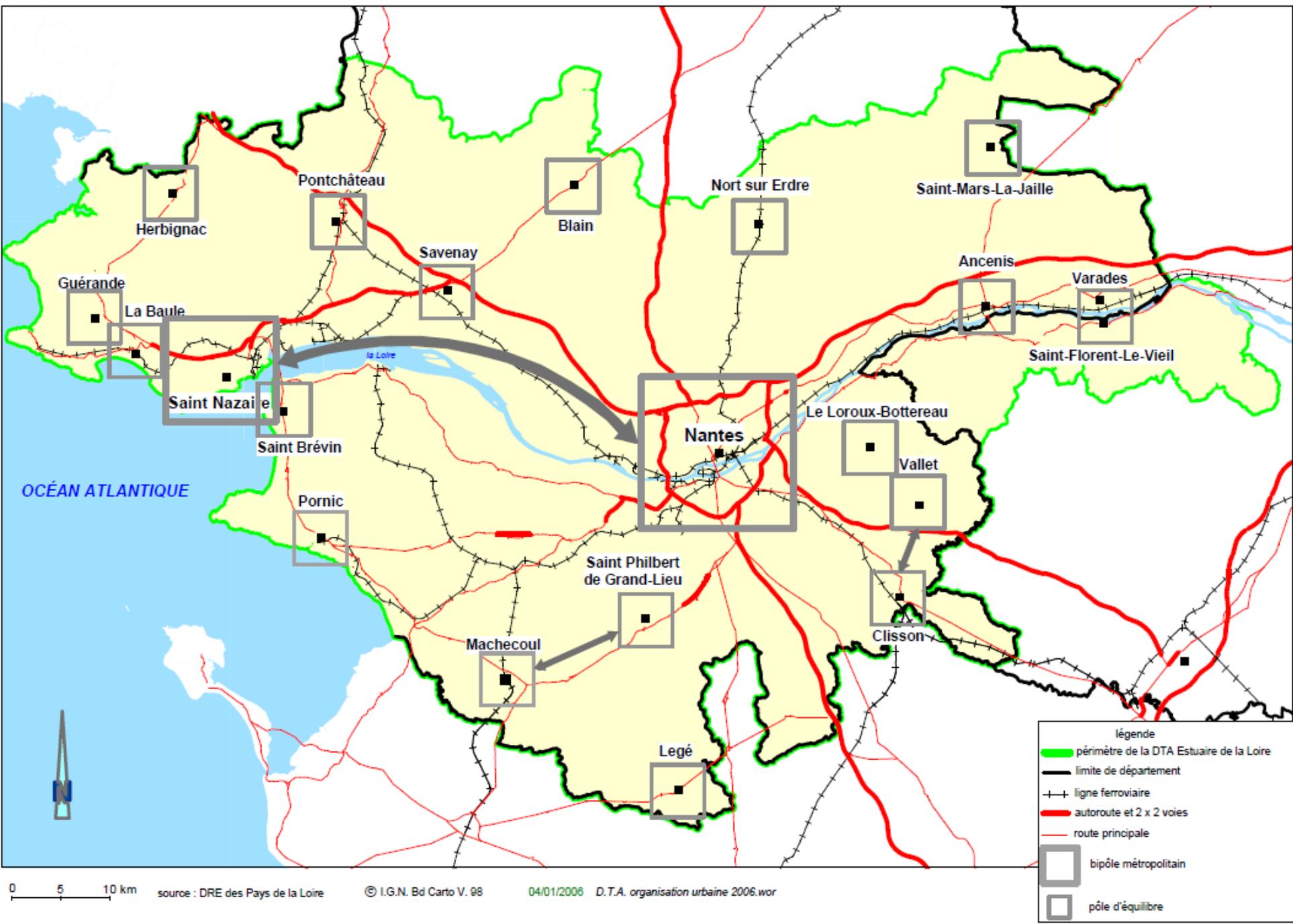
# Zoom sur l'armature urbaine



**SRADDET**  
**PAYS DE LA LOIRE**

- Croisement des aires d'attraction des villes et des pôles de services déterminés par l'INSEE ayant permis de déterminer **4 niveaux de polarités dans le SRADDET** :
  - Pôles d'échelle métropolitaine
  - Pôles d'équilibre régionaux
  - Pôles structurants régionaux
  - Pôles structurants locaux
  
- Objectif 1 du SRADDET demande de **prendre en compte dans les documents d'urbanisme locaux les 3 premiers niveaux de l'armature**
  
- Comparaison entre l'organisation urbaine de la DTA et l'armature urbaine du SRADDET : **l'ensemble des pôles identifiés dans la DTA sont également identifiés dans le SRADDET.**

# D.T.A. ESTUAIRE DE LA LOIRE : organisation urbaine



## Axe emploi &

## population par PAAV

## Polarités (contour du pôle à définir par les SCOT)

(N.B : la dénomination de la polarité se base sur le nom de la commune-centre du pôle d'aire d'attractivité des villes. Pour les communes nouvelles, le nom de la commune-centre est précisée entre parenthèse.)

PAAV de + 150 000 habitants et + 80 000 emplois

### 3 Pôles d'échelle métropolitaine

**A / Nantes,  
B / Angers, Le Mans**

Pôles supérieurs de services

PAAV de + 25 000 habitants et + 14 000 emplois

### 6 Pôles d'équilibre régionaux

Cholet, Laval, La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Saint-Nazaire/La Baule/Guérande, Saumur  
(Alençon)

PAAV de + 8 000 habitants et + 5 000 emplois

### 21 Pôles structurants régionaux

Ancenis-Saint-Géréon (Ancenis), Challans, Châteaubriant, Château-Gontier-sur-Mayenne (Château-Gontier), Clisson, Fontenay-le-Comte, La Ferté-Bernard, La Flèche, Les Herbiers, Luçon, Mamers, Mayenne, Montaigu-Vendée (Montaigu), Pornic, Sablé-sur-Sarthe, Segré-en-Anjou-Bleu (Segré), (Redon)

Chantonnay, Essarts-en-Bocage (Les Essarts), Evron, Les Mauges, Saint-Hilaire-de-Riez/Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Hors unité urbaine des pôles d'échelle métropolitaine et d'équilibre régionaux

### Pôles structurants locaux

**44** : Aigrefeuille-sur-Maine, Blain, Chaumes-en-Retz (Arthon-en-Retz), Derval, Divatte-sur-Loire (La Chapelle-Basse-Mer), Guémené-Penfao, Herbignac, Héric, La Chevrolière, La Turballe, Legé, Le Loroux-Bottereau, Le Pellerin, Le Pouliguen, Ligné, Loireauxence (Varades), Machecoul-Saint-Même (Machecoul), Nort-sur-Erdre, Nozay, Paimboeuf, Pontchâteau, Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Étienne-de-Montluc, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Julien-de-Concelles, Saint-Mars-du-Désert, Saint-Père-en-Retz, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Sainte-Pazanne, Savenay, Sucé-sur-Erdre, Treillières, Vallet, Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille), Vigneux-de-Bretagne

**49** : Baugé-en-Anjou (Baugé), Beaufort-en-Anjou (Beaufort-en-Vallée), Bellevigne-en-Layon (Thouarcé), Brissac Loire Aubance (Brissac-Quincé), Candé, Chalonnes-sur-Loire, Doué-en-Anjou (Doué-la-Fontaine), Durtal, Gennes-Val-de-Loire (Gennes), Le Lion-d'Angers, Le May-sur-Èvre, Les Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe), Loire-Authion (Saint-Mathurin-sur-Loire), Longué-Jumelles, Lys-Haut-Layon (Vihiers), Mazé-Milon (Mazé), Montreuil-Bellay, Montreuil-Juigné, Noyant-Villages (Noyant), Ombrée d'Anjou (Pouancé), Saint-Georges-sur-Loire, Seiches-sur-le-Loir, Tiercé, Val d'Erdre-Auxence (Le Loroux-Béconnais)

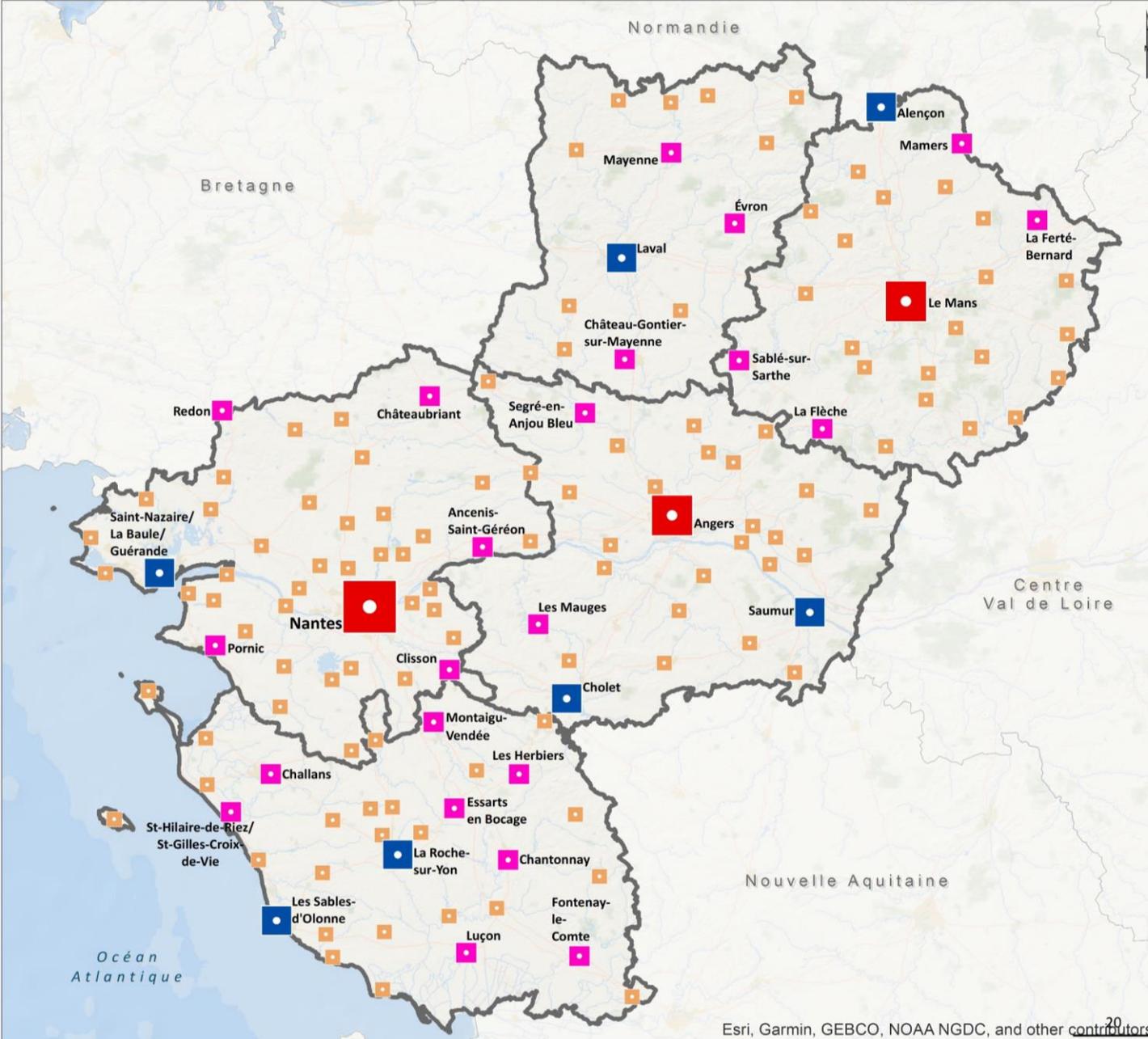
**53** : Ambrières-les-Vallées, Cossé-le-Vivien, Craon, Ernée, Gorrion, Lassay-les-Châteaux, Meslay-du-Maine, Pré-en-Pail-Saint-Samson (Pré-en-Pail), Villaines-la-Juhel

**72** : Beaumont-sur-Sarthe, Bessé-sur-Braye, Bonnétable, Cérans-Foulletourte, Conlie, Connerré, Écommoy, Fresnay-sur-Sarthe, La Chartre-sur-le-Loir, La Suze-sur-Sarthe, Le Grand-Lucé, Le Lude, Loué, Marolles-les-Braults, Mayet, Montval-sur-Loir (Château-du-Loir), Parigné-l'Évêque, Saint-Calais, Sillé-le-Guillaume, Vibraye

**85** : Aizenay, Beauvoir-sur-Mer, Bellevigny (Bellevigne-sur-Vie), Benet, Bretignolles-sur-Mer, Jard-sur-Mer, La Châtaigneraie, La Ferrière, La Tranche-sur-Mer, Le Poiré-sur-Vie, Les Achards (La Mothe-Achard), L'Île-d'Yeu, Mareuil-sur-Lay-Dissais, Mortagne-sur-Sèvre, Moulleron-le-Captif, Moutiers-les-Mauxfaits, Noirmoutier-en-l'Île, Pouzauges, Rocheservière, Sainte-Hermine, Saint-Fulgent, Saint-Jean-de-Monts, Talmont-Saint-Hilaire

Pôles intermédiaires de services

# Armature urbaine



-  Pôle d'échelle métropolitaine
-  Pôle d'équilibre régional
-  Pôle structurant régional
-  Pôle intermédiaire de services en dehors d'une unité urbaine d'un pôle d'échelle métropolitaine ou d'équilibre régional

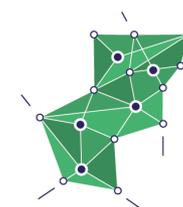
-  Départements
-  Région des Pays de la Loire
-  Régions limitrophes

Cartographie © Date: 06/11/2020  
 Réalisation : Service SIG et Décisionnel  
 Fond de carte : BD Carto © IGN  
 Source des données : INSEE RP 2016, BPE 2016



Esri, Garmin, GEBCO, NOAA NGDC, and other contributors

# Zoom sur les franchissements de Loire



**SRADDET**  
**PAYS DE LA LOIRE**

→ **Objectif 14 : Assurer la connexion nationale et internationale de la région au moyen d'infrastructures de transport adaptées**

- ...
- **« Améliorer les liaisons routières :**
  - *Accélérer la fluidification du périphérique nantais ;*
  - *Poursuivre les études nécessaires en vue de la réalisation d'un nouveau franchissement de la Loire à proximité de Cheviré et à Ancenis ;*
  - *Poursuivre les opérations identifiées sur le réseau routier d'intérêt régional. »*

→ **Règle 11 : Itinéraires routiers d'intérêt régional**

- *« Inscrire dans les stratégies de développement et d'aménagement les axes routiers identifiés au titre des itinéraires d'intérêt régional, contribuer à leur renforcement afin de conserver et d'amplifier leur vocation de désenclavement et de connexion des territoires tout en recherchant une performance écologique globale et en limitant en particulier les fragmentations des habitats et procédant à l'effacement des ruptures des continuités écologiques. »*



Liste identifiant les itinéraires retenus et carte illustrative

# SRADDET Pays de la Loire - Projet de Réseau Routier d'Intérêt Régional

## Légende

-  Réseau Routier d'Intérêt Régional
-  Projets d'intérêt Régional Routier - tracé non défini
-  Problématique des franchissements de la Loire, zones d'études pour la création d'un nouveau franchissement

## Régions

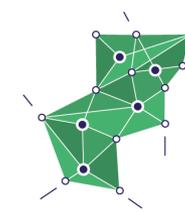
-  Pays de la Loire
-  Autres Régions
-  Département

1:930 000



Cartographie © Octobre 2020  
 Réalisation : Service SIC et Décisionnel  
 Fond de carte : France Rasler © IGN  
 Source des données : CRPDL  
 Région des Pays de la Loire

# Zoom sur la préservation de la biodiversité



**SRADDET**  
**PAYS DE LA LOIRE**

## → Objectif 23 : Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité remarquable et ordinaire

- Reprise en particulier de l'ensemble des objectifs par sous-trame (milieux boisés, milieux bocagers, milieux humides et cours d'eau, milieux littoraux, milieux ouverts particuliers) inscrits dans le SRCE

## → Deux règles spécifiques pour atteindre cet objectif

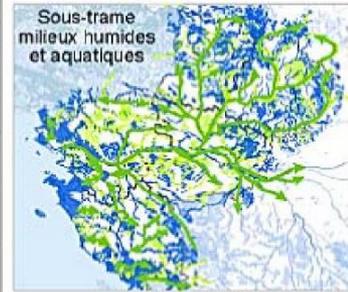
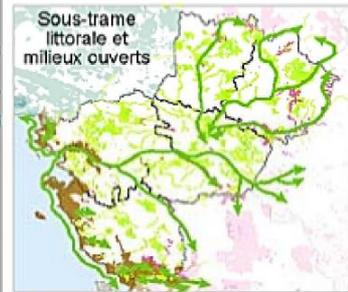
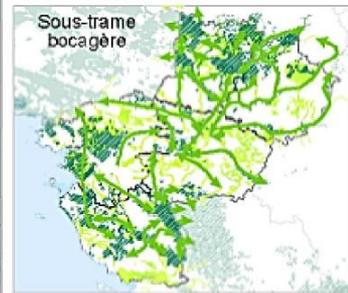
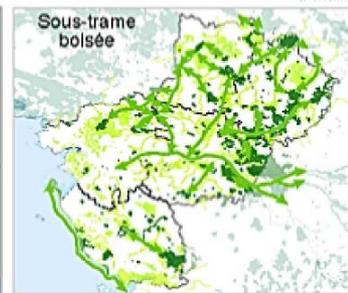
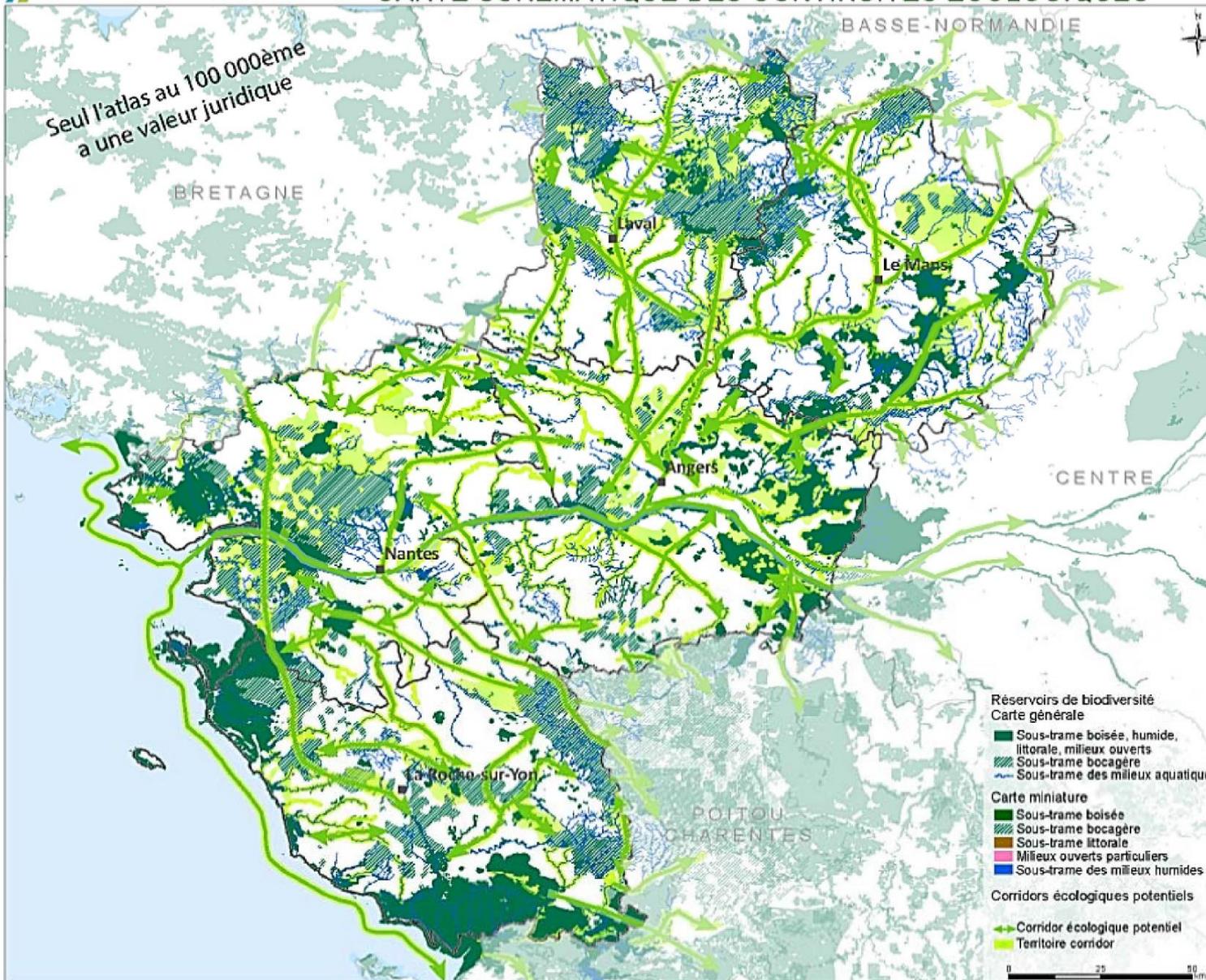
- Règle 18. Déclinaison de la TVB régionale

*« Tenir compte et décliner la TVB régionale en identifiant localement les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, les secteurs de rupture ou de fragmentation du réseau écologique ainsi que les secteurs fragilisés où des actions de restauration sont à envisager. [...] »*

- Règle 19. Préservation et restauration de la TVB

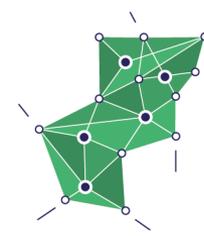
*« Préserver et restaurer les continuités écologiques et encourager une gestion durable et multifonctionnelle des milieux naturels. [...] »*

→ L'ensemble du SRCE et son bilan sont annexés au SRADDET



Réalisation : Biotope  
Septembre 2015





**SRADDET**  
**PAYS DE LA LOIRE**

**Merci pour votre attention**